



BANQUE des
TERRITOIRES



Livret d'accueil
Commissaires-priseurs
judiciaires

Qui sommes-nous ?

La Banque des Territoires au service de l'intérêt général et du développement économique du pays

Conformément à la mission que l'Etat nous a confiée, nous accompagnons les politiques publiques et contribuons à l'amélioration du service public de la justice. Tiers de confiance, nous assurons la protection des fonds des particuliers et des personnes morales (appelés fonds de tiers) confiés aux professions juridiques.

Accompagnement, expertise, appui des équipes "résolument clients" à vos côtés

Nous accompagnons la création de sociétés commerciales en vous proposant l'ouverture d'un compte spécifique dépôt de capital.

Nous sommes à votre écoute via notre réseau de 13 directions régionales en métropole et 3 directions en outre-mer.

Avec la Direction Générale des Finances Publiques, nous mettons à votre disposition des interlocuteurs de proximité qui connaissent votre métier et qui vous assurent une relation suivie personnalisée.

- **Dans chaque région** nos conseillers bancaires vous apportent expérience et conseil dans le financement de votre projet
- **Sur le territoire** des centres de services bancaires sont à votre disposition pour l'ouverture et la tenue de vos comptes professionnels et des services associés

Contactez-nous

- via le formulaire de contact sur notre site www.banquedesterritoires.fr

- ou au  **N° vert** 0800 887 300

Notre mission

vous accompagner tout au long de votre projet



Sécuriser les fonds de vos clients et vos opérations bancaires

Nous mettons à votre disposition des prestations bancaires pour vous faciliter l'ouverture et la tenue de vos comptes professionnels ainsi que des services associés nécessaires à l'exercice de votre métier.

La structuration et le fonctionnement des comptes sur lesquels vous déposez les fonds de vos clients sont régis par des règles précises et strictes au respect desquelles nous veillons.

En 2013, nous avons mis en place, avec l'aval de la Chambre Nationale des Commissaires-priseurs judiciaires, une offre de produits et services bancaires répondant aux besoins de la profession dans le cadre de la gestion des fonds de tiers et des fonds propres de l'office.

Nous vous apportons notre expertise et notre savoir-faire pour vous proposer des services permettant d'exercer votre activité de manière efficace et en toute sérénité.

Commissaires priseurs judiciaires



Sociétés des ventes volontaires



Vous accompagner

dans votre installation et le développement de votre activité

Nous sommes à vos côtés et vous proposons une gamme de financements adaptés à vos besoins professionnels.

Pour ce faire, nous mettons à votre disposition :

- notre expérience auprès de votre profession et notre savoir-faire dans les études de projets
- des documents tels que « projet d'entreprise, créateur d'office Commissaires-priseurs judiciaires » qui constitue une aide efficace au moment crucial de la concrétisation de votre dossier
- une équipe de conseillers en région qui vous accompagne dans tous les moments importants du développement de votre projet

Une gamme de financements de la création au développement de votre office

CRÉER	DÉVELOPPER INVESTIR	TRANSFORMER REGROUPER	FAIRE JOUER LES SYNERGIES
<ul style="list-style-type: none">■ Création d'un nouvel office	<ul style="list-style-type: none">■ Arrivée de nouveaux associés■ Investissement au capital d'un nouvel office	<ul style="list-style-type: none">■ Modification de SCP ou d'EI en SEL■ Vente de l'office à une SEL■ Vente de parts de SEL à une SPFPL	<ul style="list-style-type: none">■ Développement des complémentarités entre professionnels■ Diversification de vos activités

Optimiser la gestion de votre activité

CDC-Net, votre banque en ligne

Pour tenir compte des spécificités réglementaires qui s'imposent dans le suivi de votre comptabilité et l'exercice de votre profession, nous vous proposons notre banque en ligne CDC-Net disponible 7j/7 et 24h/24* qui vous permet de gérer vos comptes en toute sécurité.

CDC-Net, une banque en ligne aux multiples fonctionnalités

- niveau d'authentification et de sécurité élevé
- aiguillage de vos virements
- consultation des fichiers de masse
- espace numérique de stockage
- personnalisation des écrans
- multi-validation des virements internes et SEPA
- virements permanents
- dépôt de pièces justificatives

Pour gérer vos comptes, nous mettons aussi à votre disposition

- pour vos encaissements : Terminaux de paiement électronique, paiement en ligne par carte bancaire SP+, virements, prélèvements...
- des moyens de paiement adaptés aux spécificités de vos comptes

* hors période de maintenance

Consigner

pour apporter une protection simple et efficace des personnes physiques et morales

La consignation, un service d'intérêt général gratuit

Au cœur de vos missions, la consignation s'applique dans les domaines les plus divers.

Elle se traduit par la réception, la conservation et la restitution des fonds selon des modalités fixées par un texte législatif ou réglementaire ou par une décision de justice.

Le recours à la consignation peut être réalisé par vos soins ou conseillé à vos clients.

Vous détenez des sommes et valeurs que vous n'avez pas pu verser à leurs bénéficiaires ?

Vous pouvez conserver les reliquats de compte, afin de vous libérer des sommes concernant des ventes terminées, et qui donc sont disponibles pour leurs bénéficiaires identifiés.

Ces sommes n'ont pu être versées pour diverses raisons (adresse du bénéficiaire inconnue, réglementé non encaissé par le bénéficiaire).

Lorsque les bénéficiaires sont inconnus, une décision de justice émanant de la juridiction compétente est exigée pour la consignation et la déconsignation.

Pour obtenir toute information sur le service des consignations, n'hésitez pas à :

- consulter notre site : www.banquedesterritoires.fr/consigner
- nous contacter pour envisager les solutions les mieux adaptées avec votre conseiller bancaire de proximité

banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr